

# **INFOTEL**

Société Anonyme au capital de 2.662.782 Euros  
Siège social : 36 Avenue du Général de Gaulle - Tour Gallieni II  
93170 BAGNOLET

317 480 135 RCS BOBIGNY  
SIRET : 317 480 135 000 35

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PRÉSENTÉ À**

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2017**

*(Exercice clos le 31/12/2016)*

*(Rapport sur la gestion du groupe, inclus)*

**– MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION –**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>Monsieur Bernard LAFFORET</b> Président, Directeur Général	<b>6 ans</b>	<b>23 mai 2012</b>	<b>AG de mai 2018</b>
<b>Monsieur Michel KOUTCHOUK</b> DG Délégué, Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>23 mai 2012</b>	<b>AG de mai 2018</b>
<b>Madame Josyane MULLER</b> DG Délégué, Administrateur	<b>6 ans</b>	<b>23 mai 2012</b>	<b>AG de mai 2018</b>
<b>Madame Hélène KERMORGANT</b> Administrateur	<b>3 ans</b> <b>(pour la durée restant</b> <b>à courir du mandat</b> <b>de son prédécesseur)</b>	<b>20 mai 2015</b>	<b>AG de mai 2018</b>

**– DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, NON ADMINISTRATEURS –**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>Monsieur Jean-Marie MEYER</b>	<b>6 ans</b>	<b>23 mai 2012</b>	<b>CA de mai 2018</b>
<b>Monsieur Eric FABRETTI</b>	<b>6 ans</b>	<b>23 mai 2012</b>	<b>CA de mai 2018</b>

**– COMMISSAIRES AUX COMPTES –**

	Durée du mandat	date de nomination	date de renouvellement
<b>AUDIT CONSULTANTS Associés</b> Représenté par Monsieur Jacques RABINEAU	<b>6 ans</b>	<b>25 mai 2016</b>	<b>AG de mai 2022</b>
<b>CONSTANTIN ASSOCIES</b> Représenté par Madame Mireille BERTHELOT	<b>6 ans</b>	<b>25 mai 2016</b>	<b>AG de mai 2022</b>

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour, en **Assemblée Générale Mixte**, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, vous présenter les résultats du groupe qu'elle contrôle, ses perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice et l'affectation des résultats.

## **LE GROUPE INFOTEL**

### **PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE**

En 2016, Infotel a enregistré un chiffre d'affaires de 190,5 M€, en croissance entièrement organique de 9,1 % par rapport à 2015, tout en améliorant sa rentabilité.

Sur un marché global des services informatiques en progression de 2,9 % en 2016, le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 181,9 M€ en progression de 8,9 % grâce à un niveau d'activité toujours soutenu des centres de service chez la plupart des grands clients et en particulier dans les secteurs Banque et Services. Cette croissance a été accompagnée par le recrutement de 383 nouveaux collaborateurs.

Le chiffre d'affaires des produits logiciels s'établit à 8,6 M€ en hausse de 13,3% et intègre le montant des royalties IBM pour 5,3 M€.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 21,8 M€ contre 19,8 M€ un an auparavant, soit un taux de rentabilité opérationnelle de 11,4 %. Cette performance est liée à la bonne maîtrise des charges : elles sont restées quasiment stables en 2016 à 79,6 % du chiffre d'affaires contre 79,5 % en 2015. Le taux d'intercontrats est resté très faible sur l'année, pour se situer autour de 2,1 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 13,7 M€ soit une marge nette de 7,2 % du chiffre d'affaires. Les excellents résultats de l'exercice se sont également traduits par une forte génération de trésorerie : avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 24,5 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, Infotel a augmenté sa trésorerie de 4,3 M€ en 2016. La situation financière d'Infotel au 31 décembre 2016 est ainsi encore renforcée avec 72 M€ de capitaux propres groupe, aucun endettement et une trésorerie de 51,3 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous permet de proposer le versement d'un dividende de 1 € par action représentant un peu moins de la moitié du résultat net.

### **RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE**

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 190 541 k€ pour l'exercice 2016 contre 174 630 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 9,11 %.

L'année 2016 a été portée par une croissance dynamique de l'activité Services (95,46 % du CA) qui progresse de 8,92 % passant de 166 996 k€ à 181 892 k€, et une hausse de l'activité Logiciels de 13,30 % qui passe de 7 634 k€ à 8 649 k€.

Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 8,99 %. Elles passent de 154 826 k€ en 2015 à 168 744 k€ en 2016.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 21 797 k€ et représente 11,44 % du chiffre d'affaires alors qu'il s'élevait à 19 804 k€ en 2015 et représentait 11,34 % du chiffre d'affaires, soit une légère hausse de 0,10 point.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 130 k€ contre 252 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 567 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 13 719 k€ contre 12 944 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 130 k€ contre un résultat financier de 252 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 7 567 k€, le résultat net part du Groupe consolidé s'élève à 13 719 k€ contre 12 944 k€ pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2016 à la somme de 72 003 k€

La variation des capitaux propres part du Groupe de 6 779 k€ s'explique par les éléments suivants :

résultat 2016 : + 13 719 k€ ;  
distribution de dividendes de l'assemblée du 25 mai 2016 : - 6 655 k€ ;  
variation de capital : néant ;  
variation des primes liées au capital : néant ;  
variation de la réserve de conversion : + 5 k€ ;  
comptabilisation des paiements fondés sur les actions : néant ;  
impact des mouvements sur actions propres : - 17 k€ ;  
variation actuarielle : - 273 K€ ;  
autres variations : néant.

### **ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation a évolué au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, il intègre désormais Infotel UK Consulting Ltd.

### **RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les comptes sociaux et les comptes consolidés ont été établis selon les mêmes règles et principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent.

### **INFORMATION SUR LES RISQUES DE MARCHÉ ET LES RISQUES PAYS**

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

la responsabilité civile ;  
l'ensemble des immobilisations corporelles ;  
les locaux loués ;  
les départs à la retraite ;  
les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2016, ainsi que le montant des primes versées en 2016.

<b>Risques</b>	<b>Niveau de couverture (k€)</b>	<b>Montant des primes 2016 (k€)</b>
Responsabilité civile	10 000	78
Départ en retraite	135	0
Dommages matériels et immatériels confondus	4 277	14

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou des autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

#### • Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

#### • Risque de change

En kUS Dollars	Montant
Actifs	1 692
Passifs	679
Position nette	1 013

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque. En 2016, la société mère n'a pas eu recours à des ventes à termes de devises détenues en banque.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires 2016 du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est de 5 893 k€, soit 3,1 % du chiffre d'affaires (contre 4 801 k€ en 2015 représentant 2,7 % du chiffre d'affaires global). La sensibilité à la livre sterling n'est pas significative, le chiffre d'affaires réalisé dans cette devise représentant 0,3 % du chiffre d'affaires 2016.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 10 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 96 k€.

#### • Risque de liquidité

**Infotel** a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### • Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées sans risques et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

Actions propres :	123 k€
SICAV de trésorerie :	4 014 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

• **Risque pays**

L'activité du Groupe étant exercée essentiellement sur le territoire de l'Europe occidentale et les États-Unis, le risque pays est considéré comme marginal.

**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT – FOURNISSEURS (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)**

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

<b>2016</b>	Non Echues	Echues Inférieurs à 60 jours	Echues supérieurs à 60 jours	<b>TOTAL</b>
<b>Dettes fournisseurs (hors groupe) en K€</b>	321	0	0	321

<b>2015</b>	Non Echues	Echues Inférieurs à 60 jours	Echues supérieurs à 60 jours	<b>TOTAL</b>
<b>Dettes fournisseurs (hors groupe) en K€</b>	514	0	0	514

**INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT – CLIENTS (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)**

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

<b>2016</b>	Non Echues	Echues Inférieurs à 60 jours	Echues supérieurs à 60 jours	<b>TOTAL</b>
<b>Créances clients (hors groupe) en K€</b>	1.559	0	0	1.559

<b>2015</b>	Non Echues	Echues Inférieurs à 60 jours	Echues supérieurs à 60 jours	<b>TOTAL</b>
<b>Créances clients (hors groupe) en K€</b>	1.636	0	0	1.636

## **POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE ET ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les mentions relatives à la manière dont le groupe **Infotel** prend en compte les conséquences environnementales de son activité.

Nous exposons également les engagements d'**Infotel** en faveur du développement durable.

### **POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE**

#### **Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales**

**Infotel** exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante.

Cependant, **Infotel** est soucieux de l'impact de ses activités sur l'environnement. Ainsi, le Groupe s'efforce de réduire son impact négatif dans les domaines qui le concernent, de respecter la législation et les normes environnementales, et d'améliorer en permanence la performance environnementale de ses activités. Les émissions de carbone des sociétés du Groupe sont, pour la majeure partie, dues à la consommation d'énergie de ses installations et en particulier de ses équipements informatiques.

De plus, la préoccupation pour l'environnement du groupe **Infotel** a été formalisée dans une démarche structurée qui s'est conclue par l'obtention de la certification ISO 14001 le 29 juillet 2011 et son renouvellement en 2014.

#### **Engagements en faveur de l'Économie circulaire**

L'un des enjeux principaux d'**Infotel** est de réduire l'empreinte environnementale des prestations de services proposées. La politique environnementale du Groupe s'appuie sur des actions telles que la formation, la mise en œuvre de moyens de rationalisation de la consommation d'énergie et la mise en place d'un système de collecte sélective de déchets, qui sont exposées ci-après.

#### **Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

Tous les salariés sont sensibilisés dès l'embauche aux valeurs environnementales. Outre le livret d'accueil de la société qui en définit les valeurs, des guides ont été réalisés pour sensibiliser les nouveaux arrivants : « La qualité chez Infotel », « Guide de la responsabilité sociale et environnementale », « Recyclage et entretien sur votre lieu de travail ». Le Groupe, dans le cadre de sa démarche ISO 14001, demande à chacun de ses partenaires d'avoir une attitude éco-responsable et privilégie les relations avec les fournisseurs détenteurs d'un label.

#### **Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Dans le cadre de la certification ISO 14001, le Groupe a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) inspiré des exigences de la norme visant l'amélioration permanente de ses performances environnementales. Le Groupe a mis en place une politique environnementale visant à réduire sa consommation de papier et sa consommation d'énergie. L'objectif retenu est de ne pas dépasser la consommation de 2014 en papier et énergie.



## **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

En l'absence de risque environnemental, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision pour risque de pollution.

Aucune question environnementale n'influence l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

## **POLLUTIONS ET GESTIONS DES DECHETS**

### **Mesures de prévention, réduction, réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

L'activité des sociétés du groupe **Infotel** ne représente aucun risque pour l'environnement de nature à affecter gravement l'air, l'eau et le sol et n'est donc pas concernée par d'éventuelles mesures de prévention ou de réduction à cet effet.

### **Mesure de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

La société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (papier, D3E). La quantité de papiers et de cartons générée par l'activité sur l'exercice 2016 est de 6,7 tonnes contre 5,7 tonnes en 2015. Un nouveau système de *reporting* est en cours de mise en place pour avoir une vision plus rapide et plus complète de la collecte de ces déchets, notamment pour les D3E.

### **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Dans le cadre de ses activités, la société n'émet aucune nuisance sonore.

Et d'une manière générale la société **Infotel** n'est concernée par aucune forme de pollution spécifique à son activité.

### **Mesures de prévention contre le gaspillage alimentaire**

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire n'ont pas été mises en place, dans la mesure où la diversité des implantations et leur taille n'a pas permis de mettre en place des restaurants d'entreprise privés. Au vu de la nature des activités d'Infotel, cette thématique n'a pas été jugée pertinente.

## **UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES**

Le Groupe mesure quotidiennement la consommation énergétique dans ses bureaux et centres de service et étudie les opportunités d'un meilleur rendement.

Tous les services de l'entreprise sont tenus de rationaliser au mieux leur consommation électrique.

Chaque réfection ou ouverture de nouvelles installations doit être l'occasion d'envisager et d'adopter des systèmes de technologie efficace d'économie d'énergie.

<b>Informations environnementales</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Consommation en eau	2 737 m <sup>3</sup>	2 888 m <sup>3</sup>	2 912 m <sup>3</sup>
Consommation en électricité	1 166 MWh (95,6 T CO <sup>2</sup> )	1 463 MWh (120,0 T CO <sup>2</sup> )	1 165 MWh (95,5 T CO <sup>2</sup> )
Consommation en matières premières	Néant	Néant	Néant
Consommation en autres énergies	Néant	Néant	Néant

Pour évaluer l'équivalent CO<sup>2</sup> de la consommation en électricité, il a été retenu que 1 kWh = 0,082 kilogramme d'équivalent de CO<sup>2</sup>.

Au vu des activités d'Infotel, la thématique de l'utilisation des sols n'a pas été jugée comme pertinente et n'est donc pas abordée dans le présent rapport.

## **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

### **Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et service qu'elle produit**

Les principaux postes d'émissions directes de gaz à effet de serre identifiés par **Infotel** sont à ce jour l'énergie des bâtiments que le Groupe occupe, et celle du matériel informatique nécessaire à l'activité ainsi que les déplacements professionnels. Cependant la flotte détenue en propre par le Groupe est de petite taille (11 automobiles et 5 motocyclettes) l'impact de la plupart des déplacements est donc indirect (déplacements professionnels) et un système de visioconférence a été mis en place pour limiter les déplacements.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des salariés du Groupe sont faibles en raison de la part prépondérante des trajets réalisés en transports en commun allant du lieu de domicile au site du client.

Compte tenu des activités de Groupe (principalement conseil en informatique), les émissions Scope 3 ne sont pas jugées très importantes et n'ont pas été quantifiées cette année.

Malgré la croissance des effectifs, l'évolution du taux d'émission de CO<sup>2</sup> est moindre, ce qui traduit une bonne gestion de la consommation d'électricité.

### **Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Cette thématique n'apparaît pas comme pertinente au vu des activités d'Infotel.

## **PROTECTION DE LA BIODIVERSITE**

**Infotel** n'a pas mis en place de plan relatif à la biodiversité, compte tenu de la nature de ses activités.

## **RAPPORT (RSE) INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Infotel** souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement partout où les sociétés du Groupe interviennent.

Le Groupe a placé les enjeux de développement durable au cœur de sa stratégie, et l'exprime dans sa Charte Qualité.

La politique du Groupe s'inscrit dans une démarche de développement durable qui est fondée sur la conviction que son développement à long terme dépend en partie de la façon dont **Infotel** assume sa responsabilité dans les domaines sociaux et environnementaux.

### **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

En matière d'emploi et de développement régional, **Infotel** a adopté une stratégie de proximité et est très engagée dans l'économie locale à travers ses différentes implantations sur tout le territoire français :

- en région parisienne, à partir des sites de Neuilly-sur-Seine, Bagnolet et Nanterre ;
- dans le Nord , à partir du site de Lille;
- à l'Ouest, à partir des centres de service de Rennes, de Nantes, du Mans, d'Orléans, de Niort de Brest et de Bordeaux ;
- dans le Sud-Ouest, à partir du centre de service de Toulouse ;
- dans le Sud-Est, à partir des centres de service de Lyon, de Dijon, d'Aix-Marseille et de Nice.

En sa qualité d'entreprise française, **Infotel** poursuit une véritable stratégie de proximité qui lui permet d'être à la fois très proche de ses clients, mais aussi d'offrir à ses collaborateurs, une qualité de vie.

En matière d'impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales, le Groupe fait du développement régional un élément de sa stratégie, contribuant ainsi à un impact territorial de ses activités en matière d'emploi. Infotel est très impliquée dans l'économie locale et d'une manière générale se fait fort de privilégier le « *nearshore* », c'est-à-dire les acteurs nationaux (ou de pays proches) par opposition à l'« *offshore* » : **Infotel** n'a donc pas la volonté de faire appel à une main d'œuvre éloignée, même à bas coûts.

Si **Infotel** ne met pas en place de projets de partenariat définis avec les écoles et les universités, le Groupe a une politique d'emploi des jeunes dynamique : **Infotel** embauche beaucoup de jeunes diplômés en premier emploi, qui bénéficient d'une formation en interne. **Infotel** participe régulièrement aux forums des écoles et des universités.

### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**

Compte tenu de l'activité du Groupe, **Infotel** n'a pas vocation à entretenir des relations privilégiées ou des actions de mécénat et de partenariat avec des associations d'insertion, de défense de l'environnement, de protection de consommateurs et avec les populations riveraines.

Toutefois, **Infotel** s'investit particulièrement en matière de formation, et entretient des relations étroites et privilégiées avec les établissements d'enseignement informatique, et met en place des partenariats qui débouchent sur des apprentissages, des stages, et des formations.

En termes de gouvernance, c'est la Direction générale qui est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement durable du Groupe.

### **Sous-traitance et fournisseurs**

**Infotel** a recours à la sous-traitance étrangère de manière marginale. Cette dernière représente moins de 0,5 % de la totalité des sous-traitants.

Il n'y a pas eu d'actions menées spécifiques à la prise en compte des critères RSE dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants, le risque étant limité compte tenu des activités du Groupe et de la présence géographique (Europe et USA).

## **Loyauté des pratiques**

**Infotel** n'est pas concerné par les dispositions relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs compte tenu de ses activités de prestations de services en informatique auprès des entreprises.

Compte tenu de l'activité d'**Infotel**, aucune action de prévention de la corruption ne nécessite une mise en œuvre particulière.

Le Groupe a mis en place une politique de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

## **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

**Infotel** conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce son activité.

Les pays où **Infotel** est implanté ne contreviennent pas aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

En termes de parité, **Infotel** veille à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ses équipes. Bien que les dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle n'entre en vigueur qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil d'administration d'**Infotel** comprend déjà autant d'administrateurs femmes que d'hommes.

La stratégie RSE pour l'année 2017 prévoit de renforcer le dialogue avec les parties prenantes avec l'objectif de travailler sur la déclinaison des sujets RSE dans les activités, et notamment le sujet des droits de l'homme.

Dès lors, un regard particulièrement attentif est apporté sur les conditions de travail de tout le personnel du Groupe, ainsi que celles de ses sous-traitants. Un article paru dans la revue Capital de février 2015 classe **Infotel** dans les 400 meilleurs employeurs de France, au 24<sup>e</sup> rang des sociétés High Tech, pour la qualité des conditions de travail au sein de l'entreprise.

## **INFORMATIONS SOCIALES**

<b>Informations sociales</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Effectif total au 31 / 12 <sup>(1)</sup>	1 486	1 333
Entrées (CDI et contrats de professionnalisation)	383	338
Embauches CDD	0	0
Sorties (CDI et contrats de professionnalisation)	230	237
Licenciements (économiques et pour autres causes)	4	7
Heures supplémentaires forfaitaires	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction	100 par an ou 2,75 par semaine selon fonction
Main d'œuvre extérieure	Néant	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant	Néant
Organisation du temps de travail	Annualisation à 90 %	Annualisation à 90 %
Durée du temps de travail	37,20 ou 37,75 heures par semaine	37,20 ou 37,75 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	31 heures par semaine	31 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, maternité : 2,4 %	Maladie, maternité : 2,6 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	40 872 €/ an	41 652 €/ an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+2,3 % en moyenne	+2,4 % en moyenne
Charges sociales	43 % des rémunérations	45 % des rémunérations
Intéressement	Néant	Néant
Participation (Infotel Conseil)	Coefficient 4/7	Coefficient 4/7
PEE	Oui, y compris en actionnariat	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle hommes femmes : salaire moyen <sup>(2)</sup>	2,9 % de plus pour les hommes	2,8 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	Écart non significatif	Écart = +0,3 % non significatif
Accords collectifs <sup>(3)</sup>	RTT	RTT
Hygiène et sécurité	4 CHS, maladie prof. : néant	4 CHS, maladie prof. : néant
Accidents de travail et de trajet avec arrêt	12	17
Formation	1 858 k€ soit 3 % des salaires	1 093 k€ soit 2 % des salaires
Handicapés	3	5
Œuvres sociales	61 k€(CE)	-
Sous-traitance	43 % du poste total salaires + ST	42 % du poste total salaires + ST
Impact territorial	Néant	Néant
Relation avec les associations	Néant	Néant
Sous-traitance à l'étranger	<0,5 %	<0,5 %
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant	Néant

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les mentions relatives aux données sociales de l'activité d'Infotel.

<sup>(1)</sup> : la différence entre les effectifs Groupe France et les effectifs mondiaux, inférieure à 2 %, n'est pas significative et justifie de leur exclusion des données mentionnées dans ce chapitre. Les données présentées dans ce tableau incluent uniquement le périmètre France.

<sup>(2)</sup> : ce faible écart est jugé comme non significatif.

<sup>(3)</sup> : un accord d'entreprise relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail a été signé le 3 mars 2009 avec le Comité d'entreprise pour une durée indéterminée.

## **ELIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION**

En application des dispositions des articles L 225-102-1 alinéa 5 et R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons les engagements de la Société dans le cadre de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Ils se placent dans le cadre de la législation française, concernant plus de 98 % des effectifs du Groupe : ainsi, les thématiques comme la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou l'abolition du travail des enfants n'ont pas été traitées car le groupe Infotel est implanté dans des pays présentant peu de risque sur ces points.

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée.

Par ailleurs, le Groupe a défini une politique d'emploi des seniors et a mis en place un plan d'action.

## **POLITIQUE DE FORMATION**

Suite à l'examen des comptes rendus d'entretiens individuels de l'année 2016, un plan de formation a été établi sur chaque site du Groupe, et validé par la structure de direction. Ce plan est suivi semestriellement à travers le tableau de bord de chaque direction.

Le nombre d'heures de stage réalisé sur l'année 2016 est de 20 203.

## **POLITIQUE DE SANTE-SECURITE**

Tous les salariés sont sensibilisés aux consignes de sécurité dès leur arrivé et une communication dédiée est mise en place dans les livrets reçus à l'arrivé, dans les différents documents affichés dans les bâtiments.

Aucun accord spécifique relatif à la santé-sécurité n'a été signé en 2016.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, le principal facteur de risque identifié concerne la posture adoptée au poste de travail et le fait que ce dernier soit sur un écran.

## **L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCEDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NEGOCIATION AVEC CELUI-CI**

Le groupe **Infotel** dispose d'instances représentatives du personnel (CE, CCE). En 2016, des réunions avec ces dernières ont été organisées sur une base régulière.

## **NOTE METHODOLOGIQUE SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES**

### **Périmètre de reporting RSE**

Le périmètre de *reporting* social couvre les effectifs du groupe Infotel en France et Monaco inscrits au 31 décembre 2016 dans les effectifs d'Infotel Conseil (95 %), Infotel Business Consulting (3 %) et Infotel Monaco (1 %).

Le périmètre de *reporting* environnemental couvre les sites en France soit 98 % de l'effectif.

Étant précisé que les salariés des filiales étrangères représentent moins de 2 % de l'effectif total du Groupe, leur impact est jugé non significatif et par conséquent elles ne sont pas intégrées au *reporting* tant social qu'environnemental présenté dans ce rapport.

## **Les indicateurs RSE**

Selon les dispositions de la loi Grenelle II et ses grands principes, le groupe Infotel s'est efforcé d'apporter le maximum de transparence dans le renseignement de ses informations extra-financières. Conformément à la règle du *comply or explain* prévue par le texte de loi, le groupe Infotel reconnaît cependant qu'un nombre restreint d'informations n'est pas renseigné dans ce document. Les raisons principales peuvent être l'absence d'indicateurs fiables sur ces questions à date ou l'absence avérée d'enjeu sur certaines questions au regard des activités, de la taille et de l'implantation géographique du Groupe. Les indicateurs RSE sélectionnés répondent donc à un critère de matérialité et à une logique de pertinence en lien avec les activités du groupe Infotel.

### **Les points spécifiques par indicateur**

Consommation d'énergie : il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité.

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits dans les effectifs en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors stagiaires, intérimaires et sous-traitants).

Total des entrées : il s'agit du nombre total des embauches pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Total des sorties : il s'agit du nombre total des sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « effectifs totaux ».

Nombre d'accidents : il s'agit du nombre total d'accidents :

- est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel ;
- les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le collaborateur entre son domicile et son lieu de travail sont comptabilisés comme des « accidents de trajet ».

Absentéisme : il s'agit du nombre total des jours ouvrés d'absence pendant l'exercice pour les motifs suivants :

- absences pour raisons familiales ou parentales : maternité, congés parentaux, congés autorisés pour événements familiaux (mariage, enterrement...)
- absence pour projet personnel : création d'entreprises, congés sabbatiques, congés sans solde ;
- absence pour maladies ou accidents non professionnels ;
- absence pour « maladie professionnelle » ou « accidents de trajet ».

## **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Durant l'année 2016, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage), avec entre autres :
  - la poursuite des recherches liées aux moteurs de recherche et leur intégration dans Arcsys ;
  - la conception de nouveaux modules de recherche dans le contenu de documents et de métadonnées dans un contexte de très forte volumétrie et de contraintes élevées de performances ;
  - l'étude de nouveaux modules d'Arcsys permettant la détermination automatique et la validation de multiples formats de documents indépendamment des types d'archivage utilisés et en intégrant des contraintes de sécurité fortes ;

- la poursuite des recherches sur l'évolution des solutions de stockage de données obsolètes dans le cadre de l'utilisation d'un supercalculateur avec des contraintes de volumétrie et de performance très élevées ;
- la poursuite des recherches et développements sur les autres produits de la gamme **Infotel**.

Pour cette activité, les frais de développement se sont élevés en 2016 à 1 950 k€ entièrement portés à l'actif.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des points variés parmi lesquels on peut citer entre autres :

- l'accentuation des recherches liées à la conception du *framework* Orlando pour le traitement de la documentation technique sur de très fortes volumétries en s'appuyant sur des concepts Big Data et respectant des standards ATAiSpec 2200, ATA2300, S1000D, avec en particulier l'intégration de nouvelles thématiques de réalité augmentée et réalité virtuelle ;
- la conception d'algorithmes de détermination de circuits électriques embarqués sur des avions, destiné à minimiser les croisements et tenant compte de contraintes de sécurité élevées ;
- la continuation des recherches liées à la conception d'algorithmes et d'outils de traitement d'informations non textuelles dans des documents PDF non structurés ;
- la poursuite des recherches en vue du développement d'un moteur sémantique basé sur un système d'indexation permettant d'extraire des données et des documents dans des systèmes d'archivage à très forte volumétrie dans des contraintes de performance élevées ;
- les recherches sur des algorithmes de détermination et de prévisions de déplacements d'individus et permettant l'optimisation de trajets.

Pour ces activités de service, les charges de recherche se sont élevées à 1 624 k€, correspondant uniquement aux charges prises en compte dans le calcul du CIR.

Le tableau ci-dessous récapitule les charges de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2016	2015	2014
Frais de développement activés	1 950	2 058	2 105
Frais de développement comptabilisés en charges	1 624	1 370	1 270
Total frais de recherche et développement	3 574	3 428	3 375

## **SITUATION DE INFOTEL DURANT L'EXERCICE ECOULE**

Nous vous rappelons que la société **Infotel**, à une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des dividendes en provenance de ses filiales, de la part lui revenant des produits financiers, résultant de la gestion de la trésorerie du groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'élève à 9 903 k€, en hausse de 10,81 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation restent stables par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 9 279 k€ en 2015 à 9 573 k€ en 2016.

Le résultat d'exploitation passe de 1 716 k€ à 2 284 k€, et le résultat financier ressort à 6 367 k€ alors qu'il s'élevait à 5 175 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 8 651 k€ contre 6 891 k€ pour l'exercice précédent.



Le résultat exceptionnel est d'un montant nul alors qu'il s'établissait à s'établit à – 17 k€ en 2015

Le montant de l'impôt sur les bénéfices est de 998 k€

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ressort à 7 653 k€ contre 6 081 k€ pour l'exercice précédent.

## **ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DES FILIALES**

### **Activité d'Infotel Conseil**

Le chiffre d'affaires d'**Infotel Conseil**, détenue à 100 %, s'est élevé à 177 893 k€ pour l'exercice 2016 contre 165 492 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 7,49 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 8,17 %. Elles passent de 148 982 k€ en 2015 à 161 155 k€ en 2016.

Le résultat d'exploitation, qui s'élève à 16 926 k€, représente 9,51 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2016 alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 16 732 k€ et représentait 10,11 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 117 k€ contre 230 k€ pour l'exercice précédent.

Après 3 552 k€ d'impôt sur les bénéfices (compte tenu d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 935 k€ et d'un impôt sur les bénéfices de 4 487 k€) et après déduction de la participation des salariés d'un montant de 1 814 k€, le résultat net comptable s'élève à 11 277 k€ contre 10 992 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'Infotel Business Consulting**

La société **Infotel Business Consulting**, détenue à 75 % par **Infotel** et à 25 % par son dirigeant, Monsieur Jean-Philippe Lamy, a réalisé un chiffre d'affaires de 5 699 k€ pour l'exercice 2016 contre 4 155 k€ lors de l'exercice précédent soit une augmentation de 37,14 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 39,41 %. Elles passent de 3 570 k€ pour l'exercice 2015 à la somme de 4 977 k€ pour l'exercice écoulé.

Le résultat d'exploitation de 729 k€ représente 12,79 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2016, alors que le résultat d'exploitation 2015 s'était élevé à 599 k€, représentant 14,41 % du chiffre d'affaires

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 225 k€, le résultat net comptable s'élève à 504 k€ contre 416 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'Archive Data Software**

**Archive Data Software**, détenue à 33 % par **Infotel**, a réalisé un chiffre d'affaires en 2016 de 849 k€ en augmentation de 18,74 % et un bénéfice net comptable de 12 k€.

### **Activité d'Infotel Corporation (USA)**

La société **Infotel Corporation (USA)**, détenue à 100 %, assure le support technique des logiciels aux États-Unis et gère les relations avec certains distributeurs.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 540 k€ en 2016, en baisse de 14,15 % (629 k€ en 2015) et une perte de 2 k€

### **Activité d'Infotel Monaco (Monaco)**

La société **Infotel Monaco** (Monaco), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 2 229 k€ en 2016, contre 1 772 k€ lors de l'exercice précédent, marquant ainsi une hausse de 25,79 %. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 301 k€ contre un bénéfice de 159 k€ pour l'exercice précédent.

### **Activité d'Insoft Infotel Software GmbH (Allemagne)**

La société **Insoft Infotel Software GmbH** (Allemagne), détenue à 100 %, a réalisé un chiffre d'affaires de 1 141 k€ en 2016, en hausse de 6,14 % (1 075 k€ en 2015). Le résultat de l'activité est un bénéfice de 214 k€, contre 237 k€ lors de l'exercice précédent.

### **Activité d'Infotel UK Consulting Ltd**

L'activité de la société **Infotel UK Consulting Ltd** (Royaume-Uni) a réellement débuté cette année. Elle est détenue à 51 % et a réalisé un chiffre d'affaires de 675 k€ au cours de ce premier exercice. Le résultat de l'activité est un bénéfice de 118 k€.

### **CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

### **PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION**

Néant.

### **PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE POUR 2017**

Même si **Infotel** dispose de bons atouts au sein de ses deux pôles d'activité, le Groupe aborde l'exercice 2017 comme les précédents : avec confiance, mais aussi avec prudence.

L'activité Services doit tenir compte d'une concurrence active, et la croissance ne doit pas se faire au détriment de la rentabilité. L'activité Logiciels doit consolider sa progression, et capitaliser à la fois sur ses logiciels actuels et sur ses nouveaux produits, tout en s'ouvrant de plus en plus à l'international par la recherche de distributeurs et de partenariats.

En 2017, pour les Services, **Infotel** privilégiera les axes suivants :

- valoriser ses domaines d'excellence (mobilité, Big Data, centres de service) et sa capacité à développer de nouvelles applications ;
- intensifier le maillage national (proximité avec les clients) ;
- développer l'activité commerciale vers les secteurs innovants de la digitalisation, des objets connectés et de l'intelligence artificielle ;
- accompagner ses grands clients à l'international et proposer des solutions adaptées à l'évolution de leur métier.

Pour les Logiciels, **Infotel** mettra en avant les actions suivantes :

- commercialiser ses produits à l'international grâce à un réseau de distributeurs ;
- distribuer des éditeurs internationaux (comme zCost, SQData, DataKinetics, Hostbridge, Correlog, ...) en France et en Allemagne ;
- développer en permanence de nouveaux produits (archivage, moteurs de recherche, contrôle de qualité du logiciel, sécurité des systèmes informatiques, ...).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du nouveau plan stratégique à 5 ans de 2017 avec les grandes directions suivantes :

- conduire l'évolution du patrimoine applicatif de nos clients ;
- devenir maître d'ouvrage de la transformation informatique ;
- renforcer la collaboration entre la technique et les métiers de nos clients ;
- impulser le passage à l'ère digitale ;
- innover en permanence en adaptant méthodes et moyens en mode agile.

### **IDENTITÉ DES DIRIGEANTS DÉTENANT UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE**

Les dirigeants détenant, au 31 décembre 2016, une participation directe significative dans le capital de la société **Infotel** sont les suivantes :

<u>Titulaires :</u>	<u>% Capital</u>	<u>% Droits de vote</u>
- M. Bernard LAFFORET	32,31	42,07
- M. Michel KOUTCHOUK	5,81	7,57
- Mme Josyane MULLER	2,71	3,53
- M. Jean-Marie MEYER	2,71	3,52
- M. Eric FABRETTI	2,70	3,52

Aucune acquisition, cession, souscriptions ou échanges de titres significatif n'ont été réalisées par les membres du Conseil d'administration et le Directeur Général ainsi que toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ou des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.

Il n'existe aucune participation directe ou indirecte dans le capital de la Société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Il n'existe aucun accord entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont décidées par l'Assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions étant de six années.

La modification des statuts de la Société est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Les pouvoirs du Conseil d'administration, l'émission ou le rachat d'actions sont récapitulés dans le tableau des délégations ci-annexé.

Il n'existe aucun accord conclu avec la Société qui modifierait ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la Société et porterait atteinte à ses intérêts.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président, Directeur Général
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Josyane MULLER**, Administrateur et Directeur Général Délégué
- **Madame Hélène KERMORGANT**, Administrateur

## **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes ne fait mention d'aucune convention réglementée.

Etant précisé que les conventions conclues avec des filiales détenues à 100 % par la Société n'ont plus le caractère de convention réglementée.

Par ailleurs, aucune convention n'a été conclue directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital (art L. 225-102-1, dernier alinéa du Code de commerce).

## **CHARGES NON DEDUCTIBLES VISÉES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I.**

Les comptes de l'exercice écoulé font apparaître au titre des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du C.G.I des amortissements excédentaires de 3 113 Euros et donnant lieu à un impôt théorique au taux de 33,33 % de 1 038 Euros.

## **PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, la participation des salariés d'Infotel Conseil au capital de la Société au 19 janvier 2017 au travers du plan d'épargne entreprise est de 48 210 actions représentant 0,72 % du capital social d'Infotel.

En application du même article, nous vous informons qu'aucun salarié du groupe Infotel ne détient d'actions nominatives acquises dans les conditions ci-dessous :

- acquises au titre de la participation, y compris celles qui ne sont plus en période d'incessibilité ;
- acquises à la suite d'une opération de privatisation ;
- résultant d'attributions gratuites dans le cadre de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce ;
- souscrites à l'occasion d'augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-187 du Code de commerce avant son abrogation par la loi du 20 février 2001 sur l'épargne salariale.

## **LISTE DES MANDATS SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

## **RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations de toute nature et des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social :

- **Monsieur Bernard LAFFORET**, Président et Directeur Général :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **216 k€**
- **Monsieur Michel KOUTCHOUK**, Directeur Général Délégué:
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **196 k€**
- **Madame Josyane MULLER**, Directeur Général Délégué:
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **192 k€**
- **Monsieur Jean-Marie MEYER**, Directeur Général Délégué :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **210 k€**
- **Monsieur Eric FABRETTI**, Directeur Général Délégué :
  - une rémunération et des avantages en nature s'élevant à un montant brut global de **210 k€**

Ces rémunérations correspondent aux éléments fixes de la rémunération des mandataires sociaux, qui ne comprend pas d'éléments variables ou exceptionnels.

Étant observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit de rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune stock-option (options de souscription ou option d'achat d'actions), ni aucun instrument donnant droit accès au capital n'a été attribué à des bénéficiaires ayant la qualité de mandataires sociaux au moment de l'attribution.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existait pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

## **JETONS DE PRÉSENCE**

Pour l'exercice 2017, nous vous proposons d'allouer au Conseil d'administration une somme de 3 000 Euros à titre de jetons de présence.

## **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Aucun mandat de commissaires aux comptes titulaires et suppléants n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à **7.653.118,98** Euros, de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice .....	<b>7.653.118,98 €</b>
- Augmenté du Report à Nouveau créateur .....	<b>6.897.553,47 €</b>
	<hr/>
- Formant un Bénéfice distribuable de .....	<b>14.550.672,45 €</b>
- A titre de dividendes .....	<b>6.656.955,00 €</b>
Soit 1 Euro pour chacune des <b>6.656.955</b> actions composant le capital social	
- Le solde, soit la somme de .....	<b>7.893.717,45 €</b>
en instance d'affectation au Report à Nouveau	<hr/>
<b>TOTAL égal au bénéfice distribuable .....</b>	<b>14.550.672,45 €</b>

Le montant des dividendes sera par ailleurs ajusté afin de tenir compte du nombre d'actions auto détenues et non rémunérées. La somme correspondante sera affectée automatiquement au poste Report à nouveau.

Lorsqu'elle est versée à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, la distribution est soumise à l'impôt sur le revenu au barème progressif, après application de l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3 2<sup>e</sup> du Code Général des Impôts. Etant aussi précisé que les dividendes distribués feront l'objet, pour les personnes physiques, d'un paiement à la source des prélèvements sociaux de 15,5% et, dans la plupart des cas, de la taxation forfaitaire de 21%.

D'autre part, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Monsieur le Président rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois précédents exercices, aux distributions de dividendes suivantes :

- **Exercice clos le 31/12/2013** : Un dividende par action de 3,50 Euros, donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.
- **Exercice clos le 31/12/2014** : Un dividende par action de 0,80 Euros (après division du nominal des actions par 5), donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.
- **Exercice clos le 31/12/2015** : Un dividende par action de 1 Euro, donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.

## **INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES**

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2016 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum d'actions correspondant à 10 % du capital social de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 60 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 20 mai 2015.

Cette autorisation n'a donné lieu à aucun achat d'actions propres dans le cadre du programme de rachat, et ce, entre le 25 mai 2016 et le 15 mars 2017. Au 31 décembre 2016, la Société détenait 3 062 actions

propres rachetées dans le cadre du contrat de liquidité. Au 31 décembre 2016, la Société ne détenait aucune action propre rachetée dans le cadre de programmes de rachats antérieurs.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la Société Gilbert Dupont, sont les suivantes entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016 :

	Quantité	CUMP	Montant brut
Achat	82 615	33,0607 €	2 731 311 €
Vente	82 666	32,8276 €	2 713 725 €

**Monsieur Michel KOUTCHOUK**  
*Directeur Général Délégué, Administrateur*

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.662.782 Euros  
Siège social : 36 Avenue du Général de Gaulle - Tour Gallieni II  
93170 BAGNOLET

317 480 135 RCS BOBIGNY  
SIRET : 317 480 135 000 35

## LISTE DES ADMINISTRATEURS FONCTIONS EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS (Au 31 décembre 2016)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2017

	<b>NOM, PRÉNOM USUEL DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX</b>	<b>FONCTIONS OCCUPÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS</b>
	<b>Administrateurs</b>	
1	Bernard LAFFORET, Président, Directeur Général	- « Président-Director » d'Infotel Corp. - Président Administrateur-délégué d'Infotel Monaco
2	Michel KOUTCHOUK	- « Director » d'Infotel Corp
3	Josyane MULLER	- Président de la S.A.S. Infotel Conseil
4	Hélène KERMORGANT	- Néant
	<b>Directeurs Généraux Délégués</b>	
1	Michel KOUTCHOUK	- ci-dessus indiqué
2	Josyane MULLER	- ci-dessus indiqué
3	Jean-Marie MEYER	- Directeur Général d'Infotel Conseil - Administrateur-délégué d'Infotel Monaco - Gérant d'Insoft Infotel Software GmbH
4	Eric FABRETTI	- Président d'Infotel Business Consulting « Director » d'Infotel UK Consulting Ltd



NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
<b>1. Situation financière à la fin d'exercice</b>					
a - Capital social	2.662.782	2.662.782	2.662.782	2.662.782	2.662.782
b - Nombre d'actions émises	1.331.391	1.331.391	6.656.955	6.656.955	6.656.955
c - Nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b>					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	8.146.966	9.404.012	8.388.865	8.937.001	9.903.346
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	5.528.370	8.631.707	8.222.868	8.824.928	8.821.521
c - Impôt sur les bénéfices	436.491	1.105.142	854.984	793.366	998.226
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3.889.576	5.969.629	5.691.166	6.080.835	7.653.120
e - Montant des bénéfices distribués	2.662.782	4.659.868	5.325.564	6.656.955	6.656.955
<b>3. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	3,82	5,65	1,11	1,21	1,18
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	2,92	4,48	0,85	0,91	1,15
c - Dividende versé à chaque action	2,00	3,50	0,80	1	1
<b>4. Personnel</b>					
a - Nombre de salariés	5	5	5	5	5
b - Montant de la masse salariale	1.035.540	1.036.847	1.031.949	1.034.610	1 024 064
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	377.681	373.184	377.067	377.153	382 261

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS**

<b>Assemblée</b>	<b>Type de délégation</b>	<b>Montant autorisé</b>	<b>Délai</b>	<b>Montant utilisé</b>
20 mai 2015	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 300 000 euros	20 juillet 2017	0
25 mai 2016	Rachat d'actions propres	10 % du capital de la société calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues dans le cadre de la présente autorisation	25 novembre 2017	0

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.662.782 Euros  
Siège social : 36 Avenue du Général de Gaulle - Tour Gallieni II  
93170 BAGNOLET

317 480 135 RCS BOBIGNY  
SIRET : 317 480 135 000 35

## RAPPORT ANNEXE RELATIF AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS

*(Exercice clos le 31/12/2016)*

Conformément aux articles L. 225-37-2, al. 2 et L. 225-82-2, al. 2 du Code de commerce, cette annexe du rapport de gestion a pour objectif de présenter les éléments de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués et d'exposer le projet de résolutions établis par le Conseil d'administration relatifs à l'approbation de ces rémunérations.

Le versement des éléments de rémunérations variables et exceptionnelles de chaque dirigeant mandataire social, dues ou attribuées au titre de l'exercice clos, doit être présenté à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2017 pour être soumise à un vote consultatif.

### **I. ELEMENTS DE REMUNERATION**

Le tableau ci-dessous et les explications qui suivent ont vocation à récapituler les éléments de rémunération des dirigeants du groupe Infotel, au titre de l'exercice clos soumis à l'avis des actionnaires dans le cadre de la politique dite « say on pay ».

Les rémunérations de toute nature versées, durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2016	2015	2014
Bernard Connes-Lafforet	216 000	216 000	216 000
Michel Koutchouk	196 064	195 983	195 820
Josyane Muller	192 000	192 000	191 614
Jean-Marie Meyer	210 000	210 000	210 000
Éric Fabretti	210 000	210 000	210 000

Toutes les rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social.

La politique de détermination de la rémunération est établie sur la base des critères suivants :

- le niveau et la difficulté des responsabilités ;
- l'expérience dans la fonction ;
- l'ancienneté dans le Groupe et
- les pratiques relevées dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Monsieur Michel Koutchouk a bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle n'a été alloué aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par Infotel au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'a été attribué à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'a été accordé en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagement de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Nous vous précisons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à un vote *ex post* positif (intervenant en 2018) et une identification de ces éléments. Etant toutefois précisé que les rémunérations du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués d'Infotel se composent exclusivement d'un élément fixe.

## **II. PRESENTATION DES RESOLUTIONS**

A l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et dans le cadre du vote consultatif relatif aux rémunérations des dirigeants, les actionnaires du groupe Infotel seront amenés à se prononcer sur les éléments de rémunération du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués dans le cadre des résolutions suivantes :

### **- SIXIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Bernard LAFFORET, Président-Directeur général, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### **- SEPTIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Michel KOUTCHOUK, Administrateur et Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

**- HUITIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Madame Josyane MULLER, Administrateur et Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

**- NEUVIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Jean-Marie MEYER, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

**- DIXIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Éric FABRETTI, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du conseil d'administration conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

**- ONZIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critère de rémunération, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans ce rapport et attribuables, en raison de leur mandat, au Président-Directeur général et aux Directeurs généraux délégués.